Nom : Leyat

Prénoms : Marcel Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 233

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 26 Mars 1885, à Die canton dudit, département de la Drôme, résidant à Grenoble, canton dudit, département de l'Isère, profession d'Etudiant fils de Edouard Hippolyte et d'Astay Marie Louise Joséphine domiciliés à Die, canton dudit, département de la Drôme

N° 14 de tirage dans le canton de Die

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains, yeux marrons, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 5 militaire (2). exercé.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service armé. (Vu à Grenoble)

Compris dans la 1 e partie de la liste du recrutement cantonal (e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 17e bat.on d'artillerie à pied comme engagé volontaire pour cinq ans à la Mairie de Marseille, le 9 Octobre 1906 (Engagement spécial aux jeunes gens reçus à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures) Arrivé au Corps et soldat de 2e cl. le 13 Octobre 1906 - N° Mle 2845 Envoyé dans la disponibilité le 1er Octobre 1907. Certificat de bonne conduite « Accordé ».

A accompli sur sa demande une période d'exercice de 21 jours au 1er G.O.A. du 15 avril au 5 Mai 1929.

Affecté à la 17e Cie de l'air (P.O.) à compter du 1er Oct 1934 - mis à la disposition de la Direction des Const.ons Aériennes - D.M 27-9 - J.O du 4-10-1934 -

Rayé des Cadres des Officiers de Réserve à compter du 1er-10-1934 D Pel du 12-12-34 par app.on de l'art 10 Loi du 8-1-25 - DM 1722 5-EM 5-B du 21-12-34 -

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Octobre 1908 9 Octobre 1911.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé le 1er Mars 1910 au 10e Régt d'artillerie à pied (loi du 24 juillet 1909 et instruction Mlle du 28 août 1909.) Rayé des contrôles (exécution de l'instruction Mlle du 22 décembre 1909. relatives aux élèves de l'Ecole centrale). Nommé Sous-Lieutenant de réserve par décret du 30 Juillet 1911 et affecté au 3e Régiment d'artillerie à pied. Nommé Lieut.t de réserve par Décret du 22 Juin 1914 (J.O. 25-6-1914), à dater du 15 avril 1914, et affecté au 10e Régiment d'Artillerie à pied. - Rappelé à l'activité (Mobilisation générale du 2 août 1914) Arrivé au corps le 3 août 1914. Passé au 18e Régiment d'Art.ie de Campagne par Dion. Mlle du 29 Déc.bre 1914, N° 11424 3/3. - Passé au 2e Régt d'Art.ie lourde le 1er Sept.bre 1915 (D.M. N° 14958 3/3, du 24 août 1915.) Passé au 82 R. Artillerie lourde le 1er novembre 1915. nommé capitaine de Réserve a C.D le 25 avril 1918. Mis en congé illimité de démobilisation par le D.D du 1er Groupe aérostatiers à Mpx le 31 mars 1919 (5e échelon) se retire à Paris 22 rue amiral Mouchez. affecté au S.C. De par D.M. du 27 septembre 1920 (J.O du 6-10-1920) passé au Service technique et industriel de l'aéron.ie en date du 6/11/1926, par changt de dénom.on Décret du 6/11/26. Passé au 1er G.O.A.

A accompli une période d'exercices dans l'air 15 juill. 1928.

du au

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le 15 OCT 1934

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~60~~

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	17 Bon d'artillerie à pied 3e Régt d'Art.ie à pied 10e d° 18e Régt d'Art.ie campe.	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Bat.on Arti. à pied Toulon Ecole centrale des arts manufact.s 2e Regt art. lourde 82 d — Service technique de l'aéronautique 1er G.O.A.	~~55833~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Officier	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
Logement	27 Quai de Grenelle		
	Paris VIe		

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	9 Octobre	1er Octobre	1er Octobre	9 Octobre
	1911	1919	1929	1931

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 17-89-1905. [4194]